



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Recrutement

Question écrite n° 10191

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude exprimée par les enseignants d'éducation physique et sportive concernant le nombre de postes offerts au concours de recrutement des professeurs d'EPS, concours externe du CAPES 1994. Considérant que seul un recrutement significatif de professeurs d'EPS peut permettre la mise en œuvre des mesures instaurées par son ministère à la fois dans les collèges et dans les lycées, il lui demande s'il est réellement envisagé de réduire le nombre de ces postes.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a effectué ces dernières années un effort très important en faveur de l'éducation physique et sportive en offrant un nombre élevé de postes au recrutement d'enseignants d'EPS aussi bien aux concours externes qu'aux concours internes comme le témoignent les chiffres ci-après : Agrégation : 1990. - Externe : 47 ; interne : 185. 1991. - Externe : 47 ; interne : 252. 1992. - Externe : 47 ; interne : 248. 1993. - Externe : 47 ; interne : 248. CAPEPS : 1990. - Externe : 832 ; interne : 400. 1991. - Externe : 680 ; interne : 650. 1992. - Externe : 865 ; interne : 550. 1993. - Externe : 820 ; interne : 560. Pour la session 1994 le nombre de postes offerts à ces différents concours a été maintenu au même niveau qu'en 1993. Cette politique volontariste avait pour objectif d'assurer la totalité des enseignements d'éducation physique prévus par les programmes et d'offrir aux maîtres auxiliaires une voie de titularisation. S'agissant de la couverture des enseignements celle-ci est maintenant réalisée. En ce qui concerne la resorption de l'auxiliaariat celle-ci s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé le 21 juillet 1993. C'est dans ce but que le nombre de postes offerts aux concours et principalement au CAPEPS interne a été fixé comme en 1993 à 560.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10191

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 189

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 780